

(N° 55.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1882-1883.

Projet de Loi allouant des Crédits pour la continuation des travaux et l'ameublement du nouveau Palais de Justice, à Bruxelles.

(Voir les n°s 114 et 135, session de 1882-1883, de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Sont ouverts au gouvernement :

1° Un crédit d'un million de francs (fr. 1,000,000) pour la continuation des travaux du nouveau Palais de Justice, à Bruxelles ;

2° Un crédit de trois cent soixante-neuf mille sept cent quarante-sept francs (fr. 369,747) pour l'ameublement des locaux du nouveau Palais de Justice, à Bruxelles.

ART. 2.

Ces crédits seront couverts au moyen des emprunts autorisés.

Bruxelles, le 18 avril 1883.

*Le Président de la Chambre des
Représentants,*

(Signé) J. DESCAMPS.

Les Secrétaires,

(Signé) HIPP. CALLIER,

PETY DE THOZÉE.